

Changement de mode de collecte des déchets ménagers

Madame, Monsieur,

Après concertation avec les élus de votre commune, et afin d'améliorer les conditions de collecte et de sécurité (stationnement gênant, voirie non-adaptée au passage d'un poids-lourd, manoeuvre difficile, passage sur domaine privé), le SICTOM Nord Allier va procéder au changement du mode de collecte des ordures ménagères.

Un bac de regroupement sera ajouté, et la collecte sera effectuée tous les lundis à partir de 6h avec des camions de collecte dits traditionnels et non plus à chargement latéral.



À compter du 17 février 2020,

vous déposerez vos sacs destinés aux ordures ménagères dans les bacs de regroupement (liste des lieux au verso).

Pour plus de renseignements :

- ➔ contactez le « service collectes » du SICTOM Nord Allier
- ➔ consultez www.sictomnordallier.fr
- ➔ contactez votre mairie

Certains de votre bonne volonté, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au tri.

EMPLACEMENT DES BACS

Chemin de Saint Joseph - Chemin des Balfaux - Place de l'Église - Rue Sainte Catherine
Rue de l'Ancienne Cure - Rue de l'Église - Rue de la Fontaine - Rue du Centre
Rue du Dauphin - Rue du Loup - Les Thuriers

CE QUE JE METS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les produits d'hygiène (couche culottes, mouchoirs...),
- ✓ les restes alimentaires non compostables (os, restes de viande, de poisson...),
- ✓ les restes alimentaires compostables, sachant qu'ils sont de préférence à déposer dans un composteur,
- ✓ les papiers souillés (essuie-tout...)

CE QUE JE NE METS PAS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ les déchets de soins (seringues...),
- ✓ les déchets toxiques (piles, huiles, solvants, peinture, produits phytosanitaires...), et susceptibles de s'enflammer
- ✓ les déchets verts (résidus de tonte, feuilles, branchages...),
- ✓ les emballages et papiers valorisables,